Carquefou le 20 septembre 2026,

Madame le Maire,

Le **Collectif Bois Saint-Lys – Cadre de Vie** souhaite vous informer de la mise en ligne du site :

https://bois-saint-lys-cadre-de-vie.com/

L'objectif de ce site est de permettre aux habitants, aux usagers du parc et aux différents acteurs concernés de disposer d'informations concernant le projet de restauration écologique et de compensation environnementale envisagé au Bois Saint-Lys.

Ce site a été créé dans un délai particulièrement court, compte tenu notamment du calendrier porté à notre connaissance par le courrier déposé le 15 septembre par vos services dans les boîtes aux lettres des riverains du site concerné, et mentionnant une réunion d'information prévue le 23 septembre suivi d'une délibération en Conseil municipal dès le 30 septembre.

Compte tenu de ce calendrier, nous avons souhaité rassembler et rendre accessibles, aussi rapidement que possible, les informations et documents que nous avons pu identifier concernant le projet envisagé.

Dans cette même démarche d'information, nous souhaitons aujourd'hui solliciter les services de la Ville afin de leur permettre de prendre connaissance du contenu du site et, pour les informations relevant de leurs domaines de compétence respectifs, de nous signaler toute correction, précision ou information complémentaire qu'ils estiment utile.

Demande de relecture par les services concernés

Nous vous remercions ainsi de bien vouloir transmettre l'adresse du site et la présente demande, notamment, aux services et directions suivants, dans la mesure où les sujets qui y sont abordés relèvent directement ou indirectement de leurs compétences :

- **Direction Cadre de Vie et Environnement** ;
- **Service Urbanisme** ;
- **Direction Bâtiments et Conduite d'Opérations**, pour les sujets relatifs au patrimoine communal et aux aménagements ;
- **Direction des Finances et de la Commande Publique** ;
- **Service Participation citoyenne** ;
- **Direction Communication et Relation aux citoyens** ;
- **Direction Famille et Éducation**, au regard notamment des usages familiaux du parc ;
- **Direction Sports et Loisirs**, concernant les usages sportifs et de loisirs du site ;
- **les services en charge de la prévention des risques et du Plan communal de sauvegarde** ;
- **les services concernés par les mobilités, accès et cheminements** ;

- ainsi que, plus largement, **tout autre service municipal que vous estimeriez concerné par les informations, questions ou documents publiés sur le site**.

Certains sujets abordés relevant également de compétences métropolitaines, nous vous remercions par ailleurs de bien vouloir transmettre cette demande aux services compétents de **Nantes Métropole**, et notamment :

- au **Pôle de proximité Erdre et Loire** ;
- aux services compétents pour les questions relatives à l'eau, aux eaux pluviales, aux cours d'eau, aux milieux aquatiques et à la prévention des inondations ;
- ainsi qu'à tout autre service métropolitain concerné par le projet.

Nous vous invitons également, lorsque cela vous paraît pertinent, à porter cette démarche à la connaissance des **élus disposant des délégations correspondantes**, notamment en matière d'environnement et de cadre de vie, d'urbanisme et de patrimoine communal, de finances et commande publique, de concertation et participation citoyenne, de famille, de sports, de mobilités et de prévention des risques.

Une démarche de vérification et d'actualisation

Nous souhaitons expressément donner aux services concernés la possibilité de nous signaler :

- toute information publiée qui leur semblerait **inexacte, imprécise ou devenue obsolète** ;
- tout élément nécessitant selon eux une **rectification ou une reformulation** ;
- tout **document, étude ou information complémentaire** permettant de mieux comprendre le projet ;
- ainsi que toute information nouvelle susceptible de permettre une **mise à jour du site**.

Cette démarche nous paraît particulièrement importante compte tenu de la technicité de certains sujets abordés et du nombre encore très limité de documents dont nous disposons actuellement.

Notre souhait est que les informations publiées puissent être corrigées, précisées ou complétées dès lors que des éléments vérifiables supplémentaires nous sont communiqués.

Procédure pour proposer une correction ou une mise à jour

Afin que ces contributions puissent être traitées de manière structurée et traçable, nous avons mis en place une procédure spécifique accessible à l'adresse suivante :

https://bois-saint-lys-cadre-de-vie.com/proposer-une-mise-a-jour

Nous remercions les services, élus et organismes souhaitant nous communiquer une correction, un complément ou un nouveau document de bien vouloir suivre cette procédure.

Il leur est notamment proposé d'identifier l'information ou la page concernée, de préciser la modification souhaitée et, lorsque cela est possible, de joindre les documents, références ou éléments permettant de l'étayer.

Notre souhait est que le site puisse continuer à évoluer à mesure que les informations relatives au projet deviennent disponibles, y compris grâce aux éléments que la Ville, Nantes Métropole et les autres organismes concernés pourront nous communiquer.

Nous vous remercions par conséquent de bien vouloir **nous confirmer la bonne transmission de cette demande aux services concernés**.

Nous restons naturellement disponibles pour tout échange ou toute précision qui faciliterait cette démarche.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Bien cordialement,

Le Collectif Bois Saint-Lys – Cadre de Vie
https://bois-saint-lys-cadre-de-vie.com/
mailto://collectif@bois-saint-lys-cadre-de-vie.com